

Le TÉMOIN: Nous ne versons pas une compensation directe, mais les consuls britanniques exigent des droits pour certains services, et si les services qu'ils rendent prévoient le paiement d'honoraires fixés par eux, alors ils exigent ces honoraires. Ils sont payables au consul par les Canadiens aussi bien que par les autres sujets britanniques, mais le gouvernement canadien ne lui verse aucune indemnité.

M. Graydon:

D. Je sais que nous n'avons pas d'ambassade en Indonésie, mais avons-nous là-bas des représentants de rang inférieur?—R. Non, nous n'en avons pas.

D. Peut-on supposer que, lorsque vous remplirez les postes dont vous avez parlé, l'Indonésie ne sera pas entièrement ignorée? Peut-on aller jusqu'à supposer cela?—R. Je n'ai aucun commentaire à faire à l'appui de cette supposition.

M. Goode:

D. Monsieur le président, permettez-moi d'interroger M. Wilgress au sujet de ces jeunes diplômés d'universités dont il a fait mention. Ce sont des diplômés d'universités canadiennes si je comprends bien. Quels titres et qualités exige-t-on de ces jeunes diplômés avant de les accepter dans le service?—R. Les titres et qualités forment une liste assez longue; les plus importants sont le diplôme d'une université reconnue et, si possible, des études postsecondaires.

D. Avez-vous quelque moyen d'aider un jeune à financer ses études au collège? Supposons que le jeune homme en soit à sa troisième année et qu'il promette de devenir un bon sujet pour votre service?—R. Non, aucune disposition n'a été prise à cet égard.

D. Que faites-vous alors pour encourager les gens à entrer dans votre ministère, où j'imagine que les traitements sont inférieurs à ceux que paie l'industrie?—R. Il y a un concours tenu par la Commission du service civil. Ce concours est l'objet d'une grande publicité et il y a toujours plus de candidats qu'il y a d'emplois disponibles. L'examen a lieu, les épreuves sont corrigées et appréciées et les candidats heureux se présentent à l'examen oral qui fait l'objet d'une autre appréciation, et puis nous acceptons ceux qui arrivent en tête de la liste.

D. Vous dites qu'il y a toujours plus de candidats que d'emplois?—R. Oui, beaucoup plus.

M. BENIDICKSON: Quel traitement leur offre-t-on?

Le TÉMOIN: Ils commencent à \$3,280.

M. GRAYDON: Voici une question que j'ai déjà posée au sein de comités antérieurs: Pourquoi le nombre des diplômés des collèges d'agriculture est-il si faible dans le service diplomatique? Je ne crois pas qu'il y en ait plus qu'un ou deux. Il me semble que l'agriculture étant une si importante profession en notre pays et les collèges agricoles produisant chaque année, d'un bout à l'autre du Canada, un nombre considérable de spécialistes en agriculture, on devrait s'efforcer davantage d'accueillir des membres de cette profession dans le service étranger. Je crois qu'il serait extrêmement utile si nous avions, en certains des pays insuffisamment développés, d'importants représentants diplomatiques ayant des connaissances en agriculture. Il me semble que le développement agricole de ces pays est l'un des points les plus importants de nos projets d'assistance. A-t-on fait quelque chose en ce sens dernièrement?

Le TÉMOIN: Les diplômés des collèges d'agriculture ne reçoivent pas de nous un traitement de faveur. Mais je ne vois pas pourquoi ces diplômés ne pourraient pas réussir un examen s'ils s'y présentent. Il se trouve certainement parmi nos représentants des jeunes gens issus des agglomérations agricoles. Il est vrai qu'ils ne sont pas diplômés des collèges d'agriculture, pour la raison